



**ACOP-F**

Association des  
Conseillers d'orientation-Psychologues  
France

Siège 41 rue Gay Lussac 75005 Paris  
[www.acop-asso.org](http://www.acop-asso.org)

Membre de la  
Société Française de psychologie  
[www.sfpsy.org](http://www.sfpsy.org)

et de l'  
Association Internationale  
d'Orientation Scolaire et Professionnelle  
[www.iaevg.org](http://www.iaevg.org)

Congrès International  
Montpellier 23>27 sept.2013  
En partenariat avec l'IAEVG

« L'Orientation : un droit de  
l'Homme ou du citoyen ? »

<http://ciom2013.ac-montpellier.fr/>

## COMPTE -RENDU D'AUDIENCE au Ministère de l'Education nationale Le 27 juin 2013 durée 2h

*Pour le MEN: Daniel ASSOULINE conseiller auprès du Ministre, chargé de l'orientation, des enseignements technologique et professionnels et de la formation continue des adultes.*

*Pour l'ACOP-F : Dominique HOCQUARD, président de l'ACOP-F et Sylvie AMICI, secrétaire générale de l'ACOP-F*

Nous avons été reçus au bureau de M. Daniel Assouline. L'audience a duré 2 heures et s'est déroulée de manière très cordiale. Le conseiller du Ministre s'est montré à l'écoute de nos analyses, de nos observations et de nos propositions.

Après une brève présentation de l'ACOP-F, Dominique Hocquard ouvre l'échange en résumant le sentiment d'inquiétude voire de désarroi des COP et des DCIO confrontés à la fermeture/restructuration des CIO, à la baisse des budgets de fonctionnement et à des perspectives floues et peu rassurantes quant à leur rôle et à leurs missions au sein du système éducatif. Il évoque par ailleurs la question du recrutement qu'il estime très insuffisant.

Sylvie Amici poursuit et souligne ce paradoxe : dans les groupes de travail auxquels l'ACOP-F a participé au moment de la concertation sur la refondation de l'école, les actions de prévention du décrochage, celles concernant l'élévation du niveau de qualification, ont été présentées comme les priorités du Ministre. Pour leur part, les COP/DCIO sont de fait très largement impliqués dans ces actions. Or, la loi de refondation de l'école ne semble guère les reconnaître dans ces actions. Plus encore, dans les rapports officiels, ils sont très souvent l'objet de considérations négatives... D'où cette incompréhension exprimée par la profession à l'heure même où la question de l'orientation est devenue une préoccupation institutionnelle et internationale majeure...

A ces remarques préliminaires, Daniel Assouline répond en affirmant ne pas comprendre cette incompréhension et ce désarroi et précise que le gouvernement veut donner à l'orientation une place stratégique dans la loi de refondation de l'Ecole, notamment à travers « le parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel » de la 6<sup>ème</sup> à la terminale. Il nous informe qu'un groupe de travail réfléchit actuellement à sa mise en place pour l'année scolaire 2013 - 2014 et que ce parcours sera donc très prochainement cadré par un texte réglementaire. Il en sera donné une définition, un cadre horaire, une progression et les modalités d'encadrement seront également précisées.

Selon DA, l'appui technique des COP y est considéré comme essentiel et notre interlocuteur a tenu à préciser qu'il ne s'agissait pas, avec ce dispositif, de raisonner en termes adéquationnistes, mais bien d'en faire un outil pédagogique d'Education à l'orientation inscrit au cœur de l'accompagnement et un enjeu stratégique dans la problématique de la "montée en qualification" des élèves. Il est prévu que ce parcours s'articule avec le SPRO et s'appuie sur les compétences des différents acteurs. Selon DA, les CIO, qui sont appelés à intégrer l'organisation du SPO, devraient y jouer un rôle important.

Rappelons que le SPO sera généralisé à la rentrée 2014, la procédure de labellisation n'étant pas encore arrivée à son terme. En attendant, un autre groupe de travail auquel participe l'Association des Régions de France (ARF) réfléchit aux modalités de fonctionnement du SPO. 6 régions, auxquelles viennent de s'associer les régions Poitou Charente et Auvergne respectivement présidées par Ségolène Royale et René Souchon, expérimentent le SPO. En fonction des analyses et des observations qui découleront de cette expérimentation, une généralisation sera faite sur l'ensemble du territoire national à la rentrée 2014. Il n'est pas inutile de préciser à ce sujet que, dans la procédure qui a présidé au choix des régions appelées à expérimenter le SPO, l'ARF a joué un rôle décisif.

L'ACOP-F a émis quelques réserves sur la mise en route effective de cette expérimentation qui, normalement devait démarrer au printemps. Nous avons indiqué qu'à notre connaissance très peu de réunions avaient eu lieu dans les Régions concernées pour élaborer des stratégies partenariales communes. DA s'en est étonné et nous a répondu que cela fonctionnait là où l'expérimentation avait été décidée.

DA a par ailleurs rappelé que le gouvernement actuel n'était là que depuis un an, et qu'il s'inscrivait dans une logique tout à fait différente du précédent par rapport à la place de l'orientation et notamment des services d'orientation de l'Education nationale. Il rappelle que le Ministre a déjà donné des signes positifs notamment en augmentant les recrutements, et en proposant une vision mettant l'orientation au coeur des enjeux de l'Ecole. L'idée étant de redonner à l'orientation et aux professionnels un rôle central dans l'Ecole, en lien étroit avec le SPO : "on est au début du processus", nous a-t-il été précisé.

La discussion a ensuite porté sur la place et la carte des CIO ainsi que sur les réseaux FoQualE (Formation Qualification Emploi) destinés à lutter contre le décrochage scolaire. Daniel Assouline nous a affirmé qu'il n'y aurait aucune fermeture de CIO d'Etat, et que le ministre tenait au réseau des CIO et au rôle des COP dans l'orientation de tous. Par rapport au sort des 250 CIO à gestion départementale, il a souligné que les fermetures des CIO départementaux étaient liées, d'une part à des choix du précédent gouvernement, d'autre part aux difficultés financières rencontrées par les départements. Nous avons fait remarquer que certains départements, dans des situations très difficiles faisaient le choix de préserver leur réseau de CIO, et qu'inversement des départements plus "riches" fermaient des CIO départementaux...

Dans tous les cas, nous a-t-il été répondu, dans le contexte budgétaire actuel de l'Etat, le raisonnement tenu à propos des CIO se limiterait au périmètre des CIO d'Etat, avec le souci de garder autant que faire se peut une cohérence de l'offre sur les territoires en lien avec le SPRO. Là aussi un groupe "technique" travaille sur la question

Concernant l'évolution "du corps" (recrutement, formation, missions...): pour l'instant rien n'est encore arrêté. Un groupe travaille à la conception de différents "scenarii" qui ensuite seront ouverts à la concertation et aux discussions avec les organisations. Des pistes sont cependant d'ores et déjà étudiées. Il serait notamment envisagé une augmentation progressive du recrutement des conseillers. A ce propos, DA nous demande notre avis sur la pertinence d'associer au « corps » des personnels qui ne soient pas recrutés selon les modalités actuelles et qui pourraient donc être recrutés sur un autre profil, à un autre niveau.. Nous rappelons les positions de l'ACOP-F et l'importance pour nous d'un corps de psychologues dans la problématique complexe et multi-référentielle de l'orientation initiale en milieu scolaire et universitaire.

Sur la durée de formation des COP: il nous est dit qu'elle pourrait s'envisager à partir d'un recrutement à M1+1 an de formation.

Le statut des DCIO et leur recrutement est aussi en réflexion en lien avec la question liée à la carte et à l'évolution des CIO

Au sujet du SPO: l'homogénéité de ses déclinaisons dans les régions est recherchée à travers une charte commune, un corpus d'engagements et de valeurs partagés. Les modalités d'actions seront élaborées collectivement pour permettre aux "acteurs" de travailler ensemble.

En réponse à une observation de DH à propos du rôle dominant des régions dans l'animation du SPO et de l'Orientation scolaire et professionnelle, et notamment de la volonté de l'ARF de placer les actions d'orientation sous son égide, DA prend soin de parler du rôle d'assembleurs des régions. Ainsi il se montre très prudent sur la place et le rôle des régions et rappelle l'importance que le Ministre attache aux services d'orientation de l'Education nationale.

Pour conclure, nous rappelons à Daniel Assouline la tenue du CIOM en septembre à Montpellier et insistons sur l'importance de cet événement mondial organisé par l'ACOP-F en lien avec l'AIOSP. Nous exprimons le regret que Vincent Peillon ne puisse nous faire l'honneur de sa présence. Il en prend acte tout en reconnaissant le dynamisme de l'ACOP-F.

Daniel Assouline termine en nous indiquant qu'il consultera l'association après l'élaboration des différentes hypothèses de travail qu'élaborent actuellement les « groupes techniques » en place.

Dominique Hocquard

Sylvie Amici

---

## A propos de l'ACOP-F

*L'Association des Conseillers d'orientation-Psychologues est une association « loi 1901 » créée en 1931. Depuis sa fondation, elle s'est donnée pour buts et objectifs de rassembler les professionnels de l'orientation scolaire et professionnelle, d'être un lieu d'échanges et de débats, de veiller au respect de la déontologie propre aux professions de la psychologie et du conseil, de défendre les intérêts moraux de la profession et contribuer au développement des services d'information et d'orientation de l'Education nationale, de promouvoir la psychologie et les sciences humaines en faveur de l'éducation et de l'orientation, et d'encourager la recherche dans ces domaines, de valoriser les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) en tant que services publics de proximité, d'apporter sa contribution aux questions liées à l'enseignement, la formation, l'orientation, et de développer, en France et au plan international, les relations avec les autres organisations, en particulier avec celles qui rassemblent des psychologues.*

